

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2014.

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, BERGER Martine, DUFOUR Isabelle, CHARRET Chantal, ,  
MANSOIS Marie France

STROESCU Manuela

Mrs GUILLEMIN Claude, MARJAULT Daniel, MOURGAUD Jean Luc, JOHNSON Patrick, .

REPRESENTES : Mme LEGER Bernadette donne pouvoir à  
Mme DEMOUSSEAU Josiane.

Mr ROUET Jean Louis donne pouvoir à Mr GUILLEMIN Claude,

Mme BOUDOT Carine donne pouvoir à Mme BERGER Martine,

Mr LEGER Claude donne pouvoir à Mme DUFOUR Isabelle

### modification commission communale des impôts

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier la liste des propriétaires non domiciliés sur la commune transmise par délibération en date du 8 avril 2014,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose :

#### propriétaires non domiciliés sur la commune :

Mme BAJOU née POIRIER Sylvie 1 rue des Bouguillons 87160 ST SULPICE LES FEUILLES

Mme BRUNIE Marie Cécile née BRETON 11 Menussac 87890 JOUAC,

### adhésion association Maires et Elus de la Haute Vienne

L'association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne, seule section départementale représentative de l'Association des Maires de France a été constituée le 15 décembre 1967.

Cette association qui regroupe les 201 communes du département a pour but, en dehors de toutes questions partisans :

- L'étude, au point de vue économique, administratif, technique et financier de toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et de leurs rapports avec les pouvoirs publics et la population ;
- la création de liens de solidarité et d'entraide entre les maires du département ;
- l'information de ses adhérents afin de leur faciliter l'exercice de leurs fonctions ;
- la défense des intérêts et des droits des municipalités ;
- la protection matérielle et morale des magistrats municipaux ;
- le développement et l'extension des libertés communales.

L'association des Maires et Elus de ce département de la Haute Vienne dont le siège est fixé à la Mairie de Limoges est ouverte à tous les élus du département de la Haute Vienne, sans distinction d'opinion. Elle bénéficie des prestations offertes aux maires par l'association des Maires de France qui l'informe, dans les meilleurs délais, de ses actions et des négociations menées avec les ministères intéressés et l'associe étroitement à la vie et à l'action de ses instances dirigeantes.

Madame le Maire demande aux conseillers de donner leur avis :

Le conseil municipal : Considérant le rôle des communes dans la vie de la Nation, l'intérêt qui s'attache à un regroupement des communes et de tous les élus au sein d'une association apolitique, décide de maintenir l'adhésion de la commune de St Léger Magnazeix à l'association des Maires et Elus du département de la Haute Vienne à laquelle elle est représentée par son maire.

Le montant de la cotisation, calculée sur la base de 0,1860 € par habitant en 2008 soit 103,79 euros est imputé sur les crédits correspondants prévus au budget.

#### RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Madame le Maire indique au conseil municipal la nécessité de procéder au renouvellement de la commission communale d'aménagement foncier, le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne :

Maire : Mme Josiane DEMOUSSEAU

#### Conseillers municipaux :

TITULAIRE : M Daniel MARJAULT 1 Lascoux 87190 ST LEGER MAGNAZEIX

SUPPLEANTS : Mme Chantal CHARRET 2 Les Bourdelières 87190 ST LEGER MAGNAZEIX

M Jean Luc MOURGAUD 4 Chez Jammet 87190 ST LEGER MAGANZEIX

#### Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis :

TITULAIRES :

M Christian GALAMON 18 le Puy St jean 87190 ST LEGER MAGNAZEIX

M Jean Marc GALATEAU 6 La Roche 87190 ST LEGER MAGNAZEIX

M Pascal DAUDY 17 La Roche 87190 ST LEGER MAGNAZEIX

SUPPLEANTS :

Mme Carine BOUDOT 18 le Poux 87190 ST LEGER MAGNAZEIX

M Dominique MORGAT 2 le Coudert 87190 ST LEGER MAGNAZEIX

#### Membres propriétaires forestiers :

TITULAIRES :

M Claude LEGER 11 chemin du Camp de César 87190 ST LEGER

MAGNAZEIX

M Bernard NOWAK 2 l'Hosne 87190 ST LEGER MAGNAZEIX

SUPPLEANTS :

Mme MASSON Fabienne 23 rue du Four 23300 LA SOUTERRAINE

M Michael POUNTNEY 6 Chez Trillard 87190 ST LEGER MAGNAZEIX

#### CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire donne lecture d'une convention qui a pour objet d'organiser les relations entre les communes de la Communauté et la Communauté de Communes Brame Benaize pour la réalisation de l'assainissement pluvial (lot n°1) et du renforcement des chaussées (lot n°2) en coordination, et la définition des missions respectives de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, ainsi que les responsabilités qui en découlent dans l'exécution des travaux et la passation d'un marché unique pour les lots 1 et 2.

Madame le Maire demande ensuite aux membres présents de bien vouloir donner leur avis.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention entre la commune de St Léger Magnazeix et la Communauté de Communes
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes
- d'accepter que la Communauté de Communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé
- d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision
- d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir.

#### DEMANDE DE SUBVENTION MONUMENTS AUX MORTS

Madame le Maire rappelle au conseil qu'un dossier de demande de subvention a été transmis au Conseil Général pour la réfection du monument aux morts. Elle indique la possibilité de solliciter une aide auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour le financement de ces travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite l'aide de l' ONAC pour le financement des travaux de réfection du monuments aux morts
- autorise Madame le Maire à intervenir et à signer tous les documents relatifs à ce dossier